TARIFICATION D'ACCÈS

POUR LES ENFANTS DE 17 ANS ET MOINS, L'ACCÈS EST **GRATUIT**.

Accès quotidien - Adulte 18 ans et plus	**8,60 $**
Carte annuelle parc nationaux du Québec (tous les parcs)	**77,75 $**
Carte annuelle parc (pour un parc)	**43,00 $**

*Disponible via Internet **parcsquebec/acces***
*ou par téléphone : **1 800 665-6527** ou **418 347-5371***
Taxes incluses. Les tarifs peuvent changer sans préavis.
*Grille tarifaire complète disponible à **sepaq.com/carteparcs***

Photo : Mathieu Dupuis

Bienvenue dans votre parc !

INFORMATION
PARC NATIONAL DE LA POINTE-TAILLON

835, rang 3 Ouest
Saint-Henri-de-Taillon, Québec G0W 2X0
Tél : **418 347-5371** | Téléc. : **418 347-2134**
Réservations : **1 800 665-6527**
parc.pointe-taillon@sepaq.com
www.sepaq.com/pointetaillon
www.facebook.com/pn.pointetaillon

RÉGLEMENTATION

Tarification d'accès obligatoire (accès quotidien ou carte annuelle); accès gratuit pour les 17 ans et moins. Disponible via Internet **parcsquebec/acces** ou par téléphone : **1 800 665 6527** ou **418 347-5371** – voir grille des tarifs à l'endos du dépliant. Tarification de séjour obligatoire pour le camping ou le mouillage dans les endroits aménagés à cette fin. Information : **418 347-5371**.

Comme il est agréable de profiter d'un environnement naturel authentique, propre et sain! Rapportez vos déchets, déposez-les dans les contenants prévus à cette fin et ramenez chez vous toute substance nocive, telle que savon, huile, combustible ou pesticide.

Pour la préservation du milieu et pour votre sécurité, seul un certain nombre d'activités sont permises dans les parcs. Préparez votre visite et consultez d'abord la liste des activités permises dans les parcs que vous planifiez fréquenter.

Camping et feux interdits en tout temps sur les îles des secteurs Alma et Saint-Gédéon. En camping, n'utilisez que les sites qui vous sont assignés. Montez votre tente là où le sol est aménagé à cette fin et faites vos feux dans les structures en place. À moins d'avis contraire le mouillage est autorisé autour des îles situées dans les limites du parc (autorisation de séjour obligatoire 418 347-5371).

Afin de préserver les richesses naturelles pour les générations futures, il est interdit en tout temps de prélever des éléments naturels (animaux, plantes, bois mort, roches, etc.).

La flore est sensible au piétinement. Quand on multiplie les impacts de milliers de visiteurs, on comprend facilement pourquoi il est obligatoire de demeurer dans les sentiers de randonnée aménagés.

La nature présente un équilibre exemplaire. Les animaux y trouvent tout ce dont ils ont besoin pour se nourrir adéquatement d'où l'interdiction de nourrir la faune. À cet égard, il est aussi interdit de laisser sa nourriture et ses déchets sans surveillance. Gardez-les dans votre voiture.

Les animaux domestiques sont interdits dans les parcs nationaux du Québec, à l'exception des chiens-guides et des chiens d'assistance. Les chiens devront cependant être facilement identifiables en portant le foulard Mira ou le harnais. Les personnes ayant la charge de l'animal doivent conserver sur elles la lettre d'accréditation de la fondation. Depuis le 20 mai 2016, un projet pilote encadre la présence des chiens dans les parcs nationaux de Frontenac, de la Jacques-Cartier et d'Oka. Consultez les règles d'encadrement et les endroits autorisés.

Puisque les gens visitent les parcs pour se détendre ou pour profiter de la nature, il est nécessaire de préserver un environnement sonore acceptable pour tous. Respectez les couvre-feux et, en tout temps, minimisez le bruit.

Et n'oubliez pas,
vous êtes responsable de votre sécurité !

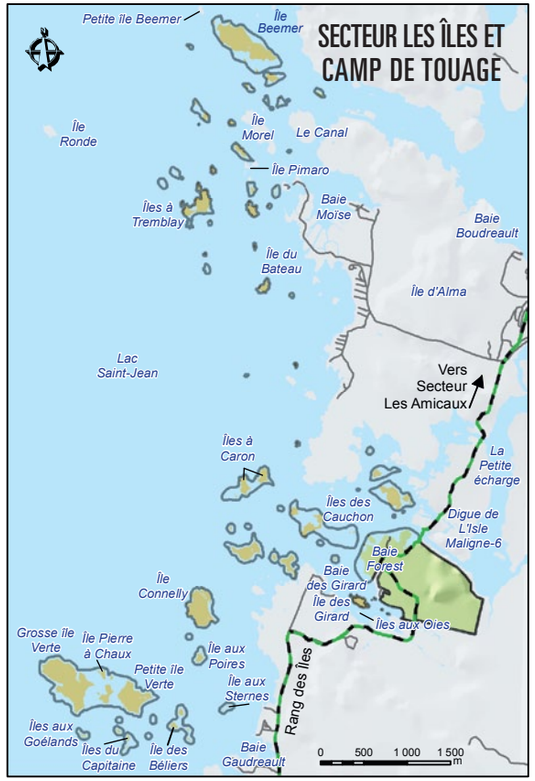

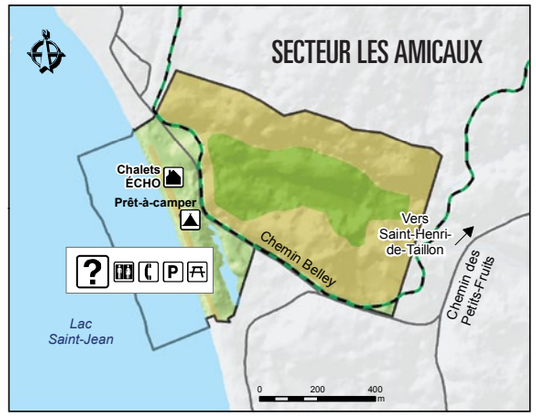

Limite du parc national
Zone de préservation
Zone de préservation extrême

PARC NATIONAL DE LA POINTE-TAILLON

NOUVEAU

INFORMATION AUX **VISITEURS**
SUITE À L'**INTÉGRATION**
DE NOUVEAUX TERRITOIRES DANS LES
SECTEURS DE **SAINT-GÉDÉON, ALMA**
ET **SAINT-HENRI-DE-TAILLON**

sepaq.com/pointetaillon
418 347-5371

Sépaq

Photo : Mathieu Dupuis

MISSION DU PARC

Le parc national de la Pointe-Taillon a pour mission d'assurer la conservation et la mise en valeur d'un territoire représentatif de la région naturelle des basses-terres du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour les générations actuelles et futures. Il doit aussi rendre accessible ce territoire au public pour lui permettre de découvrir et d'apprécier le milieu naturel par le biais d'activités éducatives et de plein air.

LE « NOUVEAU » PARC NATIONAL DE LA POINTE-TAILLON

Le 5 janvier 2017 après plusieurs années de démarches le règlement modifié sur l'établissement du parc national de la Pointe-Taillon est entrée en vigueur officialisant ainsi l'agrandissement de ses limites dont la superficie est passée de 92 km² à un peu plus de 97,5 km².

Bien que la superficie des nouveaux territoires semble modeste (mois de 3 %) la beauté, la richesse et le potentiel de mise en valeur y sont indéniables.

C'est ainsi que le parc s'est enorgueilli de trois nouveaux secteurs qui seront graduellement mis en valeur au cours des prochaines années :

LE SECTEUR LES ÎLES

Le secteur des Îles qui comprend une trentaine d'îles et îlots à l'intérieur des limites de la ville d'Alma et de la municipalité de Saint-Gédéon qui sont déjà reconnues pour leur grande beauté et qui offre un accès privilégié au lac Saint-Jean. Véritable mosaïque de paysages cet archipel d'une valeur écologique reconnue abrite des habitats de prédilection pour plusieurs espèces fauniques et floristiques. L'aspect insulaire de ce territoire offre un excellent potentiel pour la pratique de diverses activités comme le camping rustique, le kayak de mer et la baignade.

LE SECTEUR DU CAMP DE TOUAGE

Le secteur du Camp de Touage est situé dans la municipalité de Saint-Gédéon à proximité de la Véloroute des Bleuets et du golf du Lac-Saint-Jean. Ce site magnifique en bordure de la baie des Cauchon et au rivage fort intéressant est parsemé de petites plages sablonneuses isolées par des promontoires rocheux. Un projet de camping aménagé avec services est sur la table à dessin pour la mise en valeur de ce secteur.

LE SECTEUR LES AMICAUX

Le secteur Les Amicaux est situé sur le site d'un ancien centre de plein air et est connu pour sa plage qui est une des plus belles plages publiques du lac Saint-Jean. Derrière celle-ci se trouve un système dunaire colonisé par une pinède mature contribuant au caractère paradisiaque de ce secteur qui offre lui aussi un superbe potentiel de mise en valeur. La gestion du site fut confiée à la Sépaq en 2010 et un projet de mise en valeur prévoit entre autre la construction d'un centre de services et d'unités d'hébergement d'expérience. La portion nord du secteur abrite une cédrière à orchidées, un écosystème forestier exceptionnel maintenant protégé par un zonage de type préservation extrême.

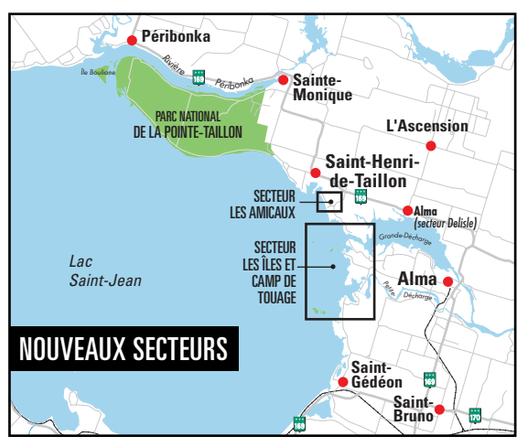

RÉGLEMENTATION

LE RESPECT DE LA NATURE, NOTRE CONTRIBUTION À SA PROTECTION

Nous avons tous un rôle à jouer pour assurer la conservation des parcs et la protection du milieu naturel nous concerne tous. Le Règlement sur les parcs est en quelque sorte un code d'éthique qui oriente notre contribution à la protection du patrimoine naturel.

ACCÈS AUX NOUVEAUX TERRITOIRES EN ATTENDANT LEUR MISE EN VALEUR

ACCÈS ET ACTIVITÉS SUR LES ÎLES DU SECTEUR SAINT-GÉDÉON ET ALMA

Pique-nique : autorisé *(autorisation d'accès obligatoire - voir réglementation).*
Mouillage, amarrage, accostage : autorisé (*autorisation d'accès ou de séjour obligatoire - voir réglementation).*
Camping rustique ou sauvage : interdit *(en attendant l'aménagement de sites de camping rustique).*